

**NOTE DE RENTREE**

**Vous avez été destinataires d'une pochette dans laquelle se trouvent tous les documents nécessaires de rentrée. Les fiches de renseignements, par souci d'économie de photocopies n'ont pas été reproduites (à partir du CE1). Je vous remercie d'entourer les modifications que vous y apporterez.**

**Horaires de l'école :**

|       | Lundi | mardi | jeudi | vendredi |
|-------|-------|-------|-------|----------|
| 8h30  | cours | cours | cours | cours    |
| 11h45 | cours | cours | cours | cours    |
|       |       |       |       |          |
| 13h45 | cours | cours | cours | cours    |
| 16h30 | cours | cours | cours | cours    |

L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h20 et 13h35 par l'entrée du préau semi fermé. Tous les élèves sortent par ce même endroit sauf les classes de Mme Lucas, Vermeulen et Leverrier qui sortent côté maternelle.

**Répartition :**

|         |    |    |    |                                |
|---------|----|----|----|--------------------------------|
| CP      |    |    | 25 | Mme Ernoult                    |
| CP-CE1  | 14 | 11 | 25 | Mme Leverrier- Mme Le Rohellec |
| CP-CE1  | 14 | 11 | 25 | Mme Vermeulen                  |
| CE1     |    |    | 25 | Mme Lucas                      |
| CE1     |    |    | 25 | M Rodet                        |
| CE2     |    |    | 26 | Mme Sleiman                    |
| CE2     |    |    | 26 | Mme Stock                      |
| CE2     |    |    | 26 | Mme Salaun - Mme Potier        |
| CM1     |    |    | 26 | Mme Chaou                      |
| CM1-CM2 | 18 | 8  | 26 | M Siou                         |
| CM2     |    |    | 25 | Mme Renou- Mme Le Rohellec     |
| CM2     |    |    | 25 | M Jumel - Mme Meurice          |

**Absences :** les parents doivent prévenir, le jour même, l'enseignant de toute absence de leur enfant.

Vous pouvez soit

\*téléphoner avant 8h20 ou laisser un message sur le répondeur

\*envoyer un mail à l'adresse : elem.pierreleroux@gmail.com

\*envoyer un sms au 06.95.70.21.08

Toute absence doit être justifiée par un mot écrit transmis à l'enseignant au retour de l'élève. Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour toute absence en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école durant les cours.

**Retards :** les parents veilleront à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

**Après 8h30, la porte est fermée à clé pour des raisons de sécurité.** Vous devez sonner pour que l'on vienne vous ouvrir. Si personne ne vient vous ouvrir, n'hésitez pas à appeler au 06.95.70.21.08 ou frapper à la fenêtre de la classe de M Rodet.

Des retards réguliers ne seront plus tolérés, monsieur Jumel ne pouvant laisser ses élèves sans surveillance pour venir ouvrir la porte de manière intempestive.

**Relations parents-enseignants :** les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte (par l'intermédiaire du cahier de liaison).

**Parasites :** Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être vigilants.

**Conseil d'école :** les élections des représentants de parents au conseil d'école auront lieu en octobre. Les parents qui souhaitent en faire partie pourront le signaler auprès du bureau des élections (voir le directeur). Une information complémentaire sera transmise prochainement.

**EPS :** prévoir obligatoirement une paire de chaussures dans un sac à dos prévu à cet effet avec le nom de l'enfant pour le sport.

**Piscine :** Les CP et CE1 bénéficieront de séances de piscine. Une information sera transmise.

**Vêtements :** Penser à étiqueter les vêtements (pour que cela soit plus facile à retrouver.)

### **Récréation :**

Deux services de récréation sont mis en place :

CP-CE1 : 10h20-10h35

CE2-CM1-CM2 : 10h-10h15

CP- CE1 - CE2 : 15h-15h15

CM1-CM2 : 15h15-15h30

### **Vacances scolaires :**

- **Rentrée des élèves :** le lundi 3 septembre 2018
- **Vacances de la Toussaint :** du vendredi 19 octobre (après la classe) au lundi 5 novembre 2018
- **Vacances de Noël :** du vendredi 21 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
- **Vacances d'hiver:** du vendredi 8 février au lundi 25 février 2019
- **Vacances de printemps :** du vendredi 5 avril au mardi 23 avril 2019
- **Pont de l'ascension :** du mardi 28 mai au lundi 3 juin 2019
- **Vacances d'été :** fin des cours le vendredi 5 juillet 2019

**Cahier de liaison :** Pour toute information, vous vous reporterez au cahier de liaison mis en place.

Prochainement, un mot explicatif pour récupérer vos adresses mail y sera collé. Ainsi, des informations vous seront désormais communiquées directement par mail.

**Réunion de rentrée :** une réunion expliquant le fonctionnement, les activités et les projets aura lieu dans chaque classe. Veuillez trouver ci-dessous le planning :

Mme Ernoult (CP) : mardi 18 septembre à 18 heures.

Mme Vermeulen ( CP –CE1) : Vendredi 14 septembre à 18 heures ( CE1) et le mardi 11 septembre à 18 heures ( CP).

Mme Leverrier / Mme Le Rohellec ( CP-CE1) Vendredi 14 septembre à 18 heures ( CE1) et Jeudi 13 septembre à 18 heures ( CP).

M Rodet (CE1) : Vendredi 14 septembre à 18 heures.

Mme Lucas (CE1) : Vendredi 14 septembre à 18 heures.

Mme Salaun – Mme Potier (CE2) : Jeudi 20 septembre à 18 heures .

Mme Sleiman (CE2) : mardi 11 septembre à 18 heures.

Mme Stock( CE2) : mardi 11 septembre à 18 heures.

Mme Chaou Gouébeaux ( CM1) : Jeudi 20 septembre à 18 heures.

M Siou ( CM1-CM2) : Vendredi 14 septembre à 18 heures.

Mme Renou / Mme Le Rohellec (CM2) : mardi 11 septembre à 18 heures.

M Jumel – Mme Meurice ( CM2 ) : lundi 10 septembre 18 heures.

### **Responsabilité école-commune.**

Le directeur de l'école est responsable de tout incident survenu sur le temps scolaire compris entre 8h20 et 11h45 et 13h35-15h30(15h45). Sur le temps périscolaire (cantine, TAP...) le responsable est monsieur Fierdehaiche. Depuis quelques années, le directeur de l'école se retrouve à devoir gérer des situations conflictuelles, qui après analyse, ne se sont pas passées pendant les temps de récréation ou de classe. Aussi, quand votre enfant vous fait part d'un problème, tentez de voir avec lui à quel moment de la journée cela s'est passé pour vous diriger vers le bon interlocuteur.

Les enseignants se répartissent la surveillance durant les récréations, interviennent pour faire respecter les règles de vie en collectivité. Les élèves savent qu'ils ne doivent pas hésiter à venir dialoguer avec ceux-ci s'ils n'ont pas vu l'incident afin de régler immédiatement le différend.

Un règlement a été établi par les élèves pour les temps de récréation, pour l'utilisation de la structure et un planning d'utilisation des espaces est fait par les CM2 en début d'année. Trois espaces « ballon » sont délimités : basket, football, et jeu de balle à la main.

Le règlement du temps périscolaire est identique à celui de l'école afin que les élèves ne s'engouffrent pas dans les différences de règles établies.

### **Communication**

Pour tout appel, le jeudi et le vendredi pendant le temps scolaire, merci d'utiliser le **06.95.70.21.08**